

Le contrat de rivière de la Haute Meuse passe à la vitesse supérieure

Contrôle de la qualité de l'eau

...
A l'heure actuelle, c'est un arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 1989, pris en conformité avec une directive de la CEE du 15 juillet 1980, qui fixe les conditions que l'eau de distribution doit remplir pour être potable. Ce texte précise la fréquence des prélèvements à effectuer et le nombre des analyses à opérer selon le volume d'eau produit ou distribué par jour, les risques encourus et la population concernée. Le laboratoire de la SWDE est opérationnel en tout temps, week-ends et jours fériés inclus. Les analyses qui y sont effectuées concernent des prélèvements opérés tant sur les réseaux que dans les divers centres de production les alimentant.

Un laboratoire à la pointe de la technologie

Depuis la mi-décembre 1993, les installations du laboratoire de la SWDE sont regroupées dans un nouveau complexe à Fleurus. Cette nouvelle unité, équipée des appareils les plus sophistiqués, constitue un outil de premier ordre dans le contrôle de la qualité de l'eau.

Sans négliger l'aspect esthétique, l'accent a été mis sur la simplicité, voire le dépouillement de l'architecture. Les investissements en outils d'analyse priment sur la «brique»! Dès lors, la structure de cette construction a été conçue pour pouvoir évoluer tant en volume extérieur qu'en cloisonnage intérieur, afin d'accueillir des appareillages toujours plus sophistiqués, rendus indispensables en raison de l'apparition de nouvelles exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau.

A l'heure actuelle, les résultats des analyses peuvent être consultés en temps réel par les structures décentralisées grâce à une liaison informatique qui permet de constituer ainsi un réseau d'information performant. L'information peut être transmise à tout moment à la Région wallonne. Les résultats d'analyses sont adressés aux communes tous les trois mois pour les analyses bactériologiques et, en ce qui concerne les analyses chimiques, une fois par an. ■

M.-Ch. Lahaye

Miracle à Profondeville

Les 23 et 30 avril derniers, se tenait à Profondeville le Sommet de la Haute Meuse. Aboutissement d'un patient travail de dialogue et de concertation entre tous les acteurs publics, privés et associatifs de la vallée, ces deux journées sont à marquer d'une pierre blanche dans la politique de l'environnement, voire même de la politique tout court.

Au terme de 16 heures de discussions, imprégnées de la volonté d'aboutir, les participants ont adopté à l'unanimité 295 propositions d'actions qui constituent désormais la Charte de la Haute Meuse.

Flashes sur deux journées d'exception.

Soleil radieux ce samedi 23 avril. 9h00 du matin. Le parking de l'école communale de Profondeville est complètement bourré. Dans la grande salle centrale de l'école, les 150 participants sont déjà presque tous présents. Est-ce l'effet du lieu? Il y règne comme une ambiance studieuse, feutrée. On parle à voix basse. Nombreux sont ceux qui feuilletent le catalogue des propositions qui seront discutées, ou qui révisent l'argumentation qu'ils présenteront pour défendre leurs amendements.

9h10: Emile Wauthy, Gouverneur de la Province, ouvre la séance et cède successivement la parole aux institutions qui appuient financièrement ce projet: à Dominique Depuydt, conseiller à la Fondation Roi Baudouin, Jean-Marie Evrard, bourgmestre de Profondeville, intervenant au nom des communes de la vallée, et José Smitz, représentant le ministre de l'environnement.

Ce dernier excuse l'absence du ministre et ponctue son intervention par un propos qui étonne. Il faudra, dit-il, qu'au terme de vos discussions, nous examinions la conformité des propositions que vous adopterez avec les législations et réglementations en vigueur. Comment comprendre cette mise en garde, alors qu'en face de lui, le représentant du ministre, a une bonne dizaine de fonctionnaires régionaux de l'environnement,

mais aussi de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'équipement et des transports, qui travaillent depuis des mois sur ces propositions?

Quoi qu'il en soit, le Gouverneur répond to de go que si des propositions s'écartent des décrets et règlements, il faudra les comprendre comme des invitations à légiférer ou à réglementer. Et, sans s'attarder davantage, d'enchaîner sur le programme des deux journées qui débutent et sur le mode de fonctionnement qui est proposé aux participants.

A ce moment, les membres du Bureau du Comité de rivière qui ont préparé et conçu la journée en sont encore à se ronger les ongles d'inquiétude.

Car les 48 heures qui ont précédé ont été particulièrement chaotiques.

Initialement, il était prévu de confier l'animation du Sommet à un intervenant extérieur. Le choix s'était porté sur le CECOM, une boîte de communication de Louvain-la-Neuve. Depuis plusieurs mois, ils étaient en contact permanent avec Anne Pochet, l'éco-conseillère qui coordonne le projet sur le terrain, et cela de manière à les familiariser à la problématique et au dossier. La raison de cette démarche? Assurer aux participants au Sommet l'impartialité de l'animateur. Ce souci est repris de l'expérience du contrat de rivière sur la Dordogne qui sert de guide à l'expérience sur la Haute Meuse.



La Meuse hors de son lit

Mais voilà, au moment des derniers préparatifs, ça coince entre le Gouverneur et le CECOM, qui décide de claquer la porte. Résultat, ce samedi matin, le Gouverneur est seul à la barre. Alors que le Bureau avait préparé les procédures avec minutie jusqu'aux moindres détails, ce couac de dimension dès le démarrage fait couler quelques sueurs froides.

Pourtant ça marche. Le Gouverneur s'embarque dans une explication des procédures de vote, du déroulement de la journée et de son enjeu, le tout en utilisant les mots simples et clairs qui témoignent qu'il maîtrise parfaitement son sujet. C'est ce début de journée, il le sait, qui déterminera largement de l'ambiance et du succès de la suite. Quand il termine cet exercice décisif, on sent immédiatement qu'il a gagné: la procédure qu'il propose est acceptée sans problème. Bien sûr, ce qui se passe alors a été mûrement préparé. Depuis plus d'un an, de nombreux groupes de travail thématiques se sont réunis.

Tout d'abord, pour examiner une volée de problèmes qui ont été identifiés, ainsi que les premières propositions pour les résoudre. Ces propositions ont été confrontées aux différents acteurs et pouvoirs publics. Tout cela a donné, dans le jargon du contrat, le catalogue 3, qui contient les 304 propositions à débattre lors du Sommet.

La règle de l'unanimité

Ce catalogue 3 a été envoyé depuis le 1^{er} mars aux quelque 150 membres du Comité de rivière, tous invités en ce samedi matin à Profondeville. Chacun avait jusqu'au 30 mars pour encore transmettre des amendements. Tous ceux qui ont été reçus ont été envoyés aux participants une bonne semaine avant le Sommet. Qu'en ressort-il? Que sur les 304 propositions à discuter, 119 n'ont fait l'objet d'aucun amendement. D'emblée, à l'invitation du Gouverneur, les participants acceptent de considérer qu'elles sont adoptées et font partie intégrante de la Charte de la Haute Meuse.

Pour les autres, une discussion s'impose. Parmi les règles du jeu, la principale est incontestablement la règle de l'unanimité. Ce qui revient à dire que chaque participant dispose ni plus ni moins que d'un droit de véto. Durant les mois qui ont précédé, ce point avait été plusieurs fois discuté au sein du Bureau du Comité de rivière, qui comprend les initiateurs du projet, à savoir la Fondation Roi Baudouin et Inter Environnement Wallonie ainsi que les pouvoirs publics directement concernés: les 6 Communes riveraines et la Province. Ce point n'avait pas pu être tranché du premier coup. Certaines voyaient dans la recherche de l'unanimité une douce naïveté; les autres y voyaient

la possibilité de donner une force et un dynamisme jamais vus pour ce projet de charte dont on commençait à voir les contours depuis que le catalogue précédent avait été établi. En fin de compte, le Bureau aura donc choisi, en s'inspirant là aussi de l'expérience de la Dordogne, la règle de l'unanimité.

Sur ce samedi matin, les participants en acceptent le principe. On ne sait toutefois pas encore comment tout cela va tourner.

Le Gouverneur indique ensuite qu'environ 80 propositions du

catalogue 3 ont fait l'objet d'amendements formels ou considérés comme faciles. Il propose de les passer en revue et de les soumettre aux votes si on voit se dessiner rapidement un accord pour chacun d'eux. Deuxième étape décisive.

C'est alors qu'on découvre la raison d'être de l'écran géant, du rétroprojecteur et du traitement de texte. A la manoeuvre, Sabine Rouard, qui pendant ces deux journées corrigera en direct -avec une dextérité sans faille qui sera saluée par l'assemblée- tous les textes discutés, permettant ainsi aux participants de voir clairement les textes évoluer selon les interventions et permettant aux organisateurs de disposer à la fin du Sommet d'une version intégrale et définitive des textes adoptés.

L'épreuve du dialogue

La discussion sur les amendements dits faciles durera près de 3 heures au terme de laquelle 76 propositions seront adoptées à l'unanimité. Dès ce moment, on sent que la sauce a pris. Que les participants, tous les participants sont guidés par une irrésistible envie d'aboutir, traduisant qu'un réel dialogue s'est instauré antérieurement, lors de ces nombreuses réunions où on a commencé parfois par se crepper le chignon. Mais cette étape-là est bel et bien résolue. Les participants ont appris à se connaître, et à connaître les points de vue des autres. A réfléchir par conséquent au leur. Et à accepter, tout simplement le dialogue. . . .

...

Voilà ce qu'on peut ressentir en cette fin de matinée.

Pourtant, le plus dur reste encore à venir, puisqu'environ 110 propositions -celles qui ont fait l'objet d'amendements nettement contradictoires- sont encore à examiner.

Pour celles-là, le Gouverneur propose de se répartir en commissions. Quatre commissions ce samedi après-midi, et quatre nouvelles commissions durant la matinée du samedi suivant, le 30 avril.

Pour ce second samedi, c'est carrément l'été. Pas un nuage à l'horizon. Il fait presque trop chaud. 9h00 tapantes. Si tous les participants de la semaine précédente ne sont pas encore là, on n'en est toutefois pas loin. Plus des trois quarts en tout cas sont déjà au rendez-vous. Indice qui ne trompe pas sur l'intérêt que suscite le travail entrepris. Dans les couloirs, on peut déjà apprendre que les discussions de la semaine précédente au sein des commissions ont pu aboutir dans la grande majorité des cas à une nouvelle formulation qui a fait l'objet d'un accord unanime de la Commission.

Cette deuxième matinée reprend cet exercice. Avec des thèmes particulièrement conflictuels comme les carrières ou le tourisme.

Après le dîner, c'est la dernière ligne droite. L'écran géant fait défiler une à une les propositions. La plupart ont effectivement été retravaillées par les Commissions mais, avis unanime de celles-ci ou pas, les discussions sont plus fastidieuses. A certains moments, on a le sentiment de piétiner.

Pour la première fois, le timing prévu semble devoir être dépassé. Pourtant personne ne perd son sang froid. Peu d'éclats de voix. Les intervenants défendent leurs points de vue avec force et conviction, mais la qualité d'écoute reste remarquable. C'en est émouvant. Que de chemin parcouru en si peu de temps.

Expérience inoubliable et riche que d'assister et de participer à une discussion où des informations, des points de vue fusent de toutes parts: d'un fonctionnaire de l'aménagement du territoire répondant à un collègue des transports, lui-même répondant à un représentant d'une association locale réagissant à un industriel carrier. En renonçant à l'usage de la langue de bois et en fournissant les informations que leur confèrent leurs responsabilités, les pouvoirs publics ont fait preuve d'une certaine forme d'humilité qui les grandit et les honore. Et les associations, en acceptant de confronter leurs points de vue à ceux des autres, ont parfois été amenées à les modifier tout en faisant aussi évoluer ceux de leurs contradicteurs. Voilà tout ce qui a

fait le miracle de ces deux journées, à la fin desquelles 295 propositions sur les 304 initialement prévues auront été adoptées à l'unanimité et font désormais partie de la Charte de la Haute Meuse. Quant aux 9 restantes, elles ont été adoptées à la majorité qualifiée des 3/4 et seront annexées à la Charte.

L'extraordinaire légitimité de la Charte

Au terme de ces deux journées, la satisfaction était générale.

Un véritable élan était donné. La vallée venait de se doter d'un projet global et ambitieux disposant d'une légitimité extraordinaire, puisque portée par tous ses acteurs.

Pourtant, malgré ce résultat exceptionnel, ce n'est pas en apothéose que se terminera cette journée. Au moment de conclure, le Gouverneur annonce que l'Administration de l'environnement ne pourrait pas signer la Charte adoptée avant que les propositions ne soient examinées par ses juristes pour en faire le toilettage juridique. Aussi propose-t-il que, contrairement à ce qui avait été prévu initialement, on ne procède pas à une séance finale de signatures pour clôturer le Sommet, mais à un vote global sur l'ensemble de la Charte. Chacun peut mesurer à ce moment précis la portée du propos introductif, la semaine précédente, du représentant du ministre de l'environnement. Déception, colère. Tous ces sentiments s'emparent alors de l'assemblée. Au terme d'un débat à la fois bref et d'une violence contenue, une participante conclut: «Monsieur le Gouverneur, vous ne nous laissez pas le choix. Si vous nous demandez notre avis, j'accepterai votre proposition de nous en tenir à un vote global, mais je le ferai à contre-cœur. Mais avant cela dites-nous quand vous attendez le toilettage juridique de l'Administration et quand nous pourrions officiellement signer la Charte?». Et le Gouverneur de répondre: «Madame, dans quelques années je ne vivrai peut-être plus, et je veux voir l'aboutissement de ce projet. C'est donc dans les tout prochains mois que j'attends les remarques de l'Administration, qui seront indiquées en annexe à la Charte. Et pour les signatures, je vous inviterai tous au Palais provincial, avant les élections communales».

Sur ce, le vote intervient et c'est sans surprise que la Charte est adoptée à l'unanimité des présents. Chacun s'en retournera à la fois enthousiasmé par le résultat obtenu, mais aussi meurtri par cette finale en queue de poisson. ■

J.-L.R.

NATURE

Inventaire des populations d'écrevisses à pattes rouges en Région wallonne

Appel à la collaboration

L'équipe «prime de la Fédération des sociétés de Pêche de l'Est et du Sud de la Belgique, en collaboration avec la Fédération Sportive des Pêcheurs francophones de Belgique et la Station de Recherches forestières de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, est chargée, au cours des années 1994, 95, 96, de réaliser un inventaire exhaustif des populations d'écrevisses à pattes rouges, sur la totalité de la Région wallonne (cours d'eau et étangs -privés ou non-), et dans l'optique de leur préservation.

C'est pourquoi, nous lançons un appel dès à présent, à toute personne qui connaîtrait l'un ou l'autre site possédant des écrevisses encore actuellement.

Tous les renseignements que vous pourriez nous fournir nous seront très utiles.

Vous pouvez joindre l'équipe de la Fédération chargée de cette étude aux coordonnées suivantes:

Soit par écrit: au 35 rue Neuve à 4860 Pepinster.

Soit par téléphone: bureau: 087/46.08.95.

ou: D. HERMAN (privé) 087/54.22.15, Jevoumont 2b à 4910 Theux

Ph. DENOEL (privé) 041/68.53.90, rue Gros Confins 50 à 4140 Sprimont

Merci pour votre collaboration. ■

D. Herman

Contrat de rivière Hoëgne et Wayai

Une convention d'étude du contrat de rivière Hoëgne et Wayai vient d'être signée officiellement par les communes le mercredi 9 mars 1994 au casino de Spa. Il est probable que les travaux de la convention débiteront aux environs du mois de juin 1994, après signature du Ministre Lutgen. Une des premières tâches à effectuer sera la mise sur pied du «comité de rivière». ■